
JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1988-1989

(91^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du mercredi 28 juin 1989

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. LAURENT FABIUS

1. **Souhaits de bienvenue à une délégation parlementaire espagnole** (p. 2571).
2. **Centenaire de l'Union interparlementaire** (p. 2571).
3. **Questions au Gouvernement** (p. 2571).

SOMMET DE MADRID ET LIBÉRALISATION DES MOUVEMENTS DE CAPITAUX (p. 2571)

MM. Jean-Claude Gaudin, Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

AVENIR DE LA RÉGION PARISIENNE (p. 2572)

MM. Francis Delattre, Michel Rocard, Premier ministre.

SOMMET EUROPÉEN DE MADRID (p. 2574)

MM. François Loncle, Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

PRÊTS POUR L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ (p. 2574)

MM. Pierre Métais, Louis Besson, ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer, chargé du logement.

SITUATION EN AFRIQUE DU SUD (p. 2575)

M. Charles Pistre, Mme Edwige Avice, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

RAPPORTS ENTRE LE GOUVERNEMENT ET LE POUVOIR JUDICIAIRE (p. 2576)

MM. Franck Borotra, Michel Rocard, Premier ministre.

MODIFICATION DE L'ORGANISATION DE LA RÉGION PARISIENNE (p. 2576)

MM. Patrick Balkany, Pierre Joxe, ministre de l'intérieur.

SITUATION AU LIBAN (p. 2578)

MM. Bernard Stasi, Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

SÉCHERESSE ET CONSTRUCTION D'OUVRAGES HYDRAULIQUES (p. 2579)

MM. Pierre Golberg, Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt.

AVENIR DE LA TÉLÉVISION À HAUTE DÉFINITION (p. 2580)

MM. Raymond Forni, Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.

ACCORDS DANS LA FONCTION PUBLIQUE (p. 2580)

MM. Jean-Pierre Bequet, Michel Durafour, ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et des réformes administratives.

RÉFORME DU FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE (p. 2581)

MM. Michel Terrot, Claude Evin, ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale.

MINES DE POTASSE D'ALSACE (p. 2581)

MM. Jean-Jacques Weber, Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.

REVENDEICATIONS SOCIALES (p. 2582)

MM. Jacques Rimbault, Michel Durafour, ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et des réformes administratives.

4. **Dépôt du rapport de la Cour des comptes** (p. 2583).

MM. André Chandernagor, Premier président de la Cour des comptes ; le président.

5. **Modification de l'ordre du jour prioritaire** (p. 2583).

6. **Ordre du jour** (p. 2583).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. LAURENT FABIUS

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

SOUHAITS DE BIENVENUE À UNE DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE ESPAGNOLE

M. le président. Je signale à l'Assemblée la présence dans les tribunes d'une délégation de députés et sénateurs des Cortes espagnoles, conduite par M. Miguel Angel Quintanilla, sénateur. (*Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent et applaudissent.*)

Je suis heureux de souhaiter, en votre nom, la bienvenue à nos collègues.

2

CENTENAIRE DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE

M. le président. Mes chers collègues, j'ai à vous faire une communication. Nous sommes à la période des anniversaires. (*« Ah ! » sur divers bancs.*) Mais, pour des raisons que chacun va comprendre, aucun d'entre vous n'est visé puisqu'il s'agit d'un centenaire ! (*Sourires.*)

Il y aura cent ans demain, le 29 juin 1889, s'ouvrait à Paris la première conférence interparlementaire pour l'arbitrage international. Cette conférence rassemblait, à l'initiative de deux parlementaires, l'un britannique, M. William Randal Cremer, l'autre français, le député Frédéric Passy, les délégués de neuf pays venant de trois continents ; ils décidèrent de se réunir chaque année.

Ainsi naquit l'Union interparlementaire, qui est la plus ancienne organisation politique mondiale à s'être fixé pour objectif de promouvoir les notions de paix et d'arbitrage international, ce qui valut à Frédéric Passy, comme chacun le sait, d'être en 1951, le premier lauréat du prix Nobel de la Paix, qu'il partagea avec Henri Dunant, le fondateur de la Croix-Rouge.

Cette communication a un but tout simple : souhaiter, au nom de l'Assemblée nationale, à l'Union interparlementaire, qui va entamer demain son deuxième centenaire et qui rassemble maintenant des parlementaires appartenant à cent douze Etats, de continuer avec succès son action en faveur de l'affermissement et du renforcement des institutions représentatives, de l'établissement de la paix dans le monde et du développement de la coopération entre les peuples. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs.*)

3

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe Union pour la démocratie française.

SOMMET DE MADRID ET LIBÉRATION DES MOUVEMENTS DE CAPITAUX

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Gaudin.

M. Jean-Claude Gaudin. Ma question s'adressait à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget...

Plusieurs députés du groupe Union pour la démocratie française. Mais il n'est pas là !

M. Jean-Claude Gaudin. Tant pis ! C'est donc M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, qui me répondra avec son amabilité et sa courtoisie habituelles. (*Sourires et applaudissements sur divers bancs du groupe Union pour la démocratie française et du groupe socialiste.*)

Le sommet de Madrid s'est achevé sur ce qu'il est convenu d'appeler un compromis. Seul l'avenir dira s'il est bon ou mauvais ; chacun sait bien, en tout cas, que ce mot n'est pas synonyme de réussite et qu'un mauvais compromis n'est pas forcément préférable à une bonne querelle.

Les partisans les plus résolus de la construction européenne, dont nous sommes au groupe U.D.F., regretteront bien sûr que la décision de convoquer une conférence intergouvernementale sur l'union monétaire n'ait pas été prise dès maintenant par le biais d'un vote à la majorité simple. Mais les regrets sur l'année ainsi perdue ne sont pas à la mesure des inquiétudes que les ambiguïtés de l'attitude française peuvent continuer de susciter.

Certains observateurs avancent en effet l'hypothèse que les réticences britanniques sur l'Europe monétaire constituent un alibi commode pour que la France retarde la libération totale des mouvements de capitaux prévue pour le 1^{er} juillet 1990. Nous voulons espérer qu'il s'agit là d'une interprétation erronée de l'attitude française, et nous le croirons d'autant plus si le Gouvernement renouvelle devant l'Assemblée nationale les engagements souscrits par la France en ce qui concerne cette échéance.

Monsieur le ministre d'Etat - ma question s'adressait à M. Bérégovoy...

Plusieurs députés du groupe Union pour la démocratie française. Il arrive !

M. Jean-Claude Gaudin. Le voici, en effet !

Monsieur le ministre d'Etat, nous comprenons fort bien que vous ayez encore besoin de quelques semaines pour préparer, dans le calme et le secret de Bercy (*Sourires*), les mesures nécessaires d'harmonisation de la fiscalité de l'épargne qui devront être votées dans le cadre du budget pour 1990. Mais nous n'accepterons pas que, sous la pression de certaines réticences de votre majorité socialiste, la France

manque le rendez-vous européen du 1^{er} juillet 1990. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, mesdames, messieurs, bien que M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie et des finances, soit arrivé fort opportunément, nous ne changerons rien au dispositif prévu qui, je m'empresse de le dire, n'a pas été mis au point de connivence entre M. Gaudin et moi. (*Sourires.*)

Monsieur le président Gaudin, vous avez évoqué successivement les résultats du Conseil européen de Madrid et le problème de la libération des capitaux prévue pour le 1^{er} juillet 1990. Permettez-moi d'évoquer le premier sujet avant de répondre sur le second, dans l'ordre que vous avez vous-même choisi.

Vous comprendrez, j'en suis sûr, que je mette à profit votre question, en même temps que la présence dans ces tribunes d'une délégation des Cortes, pour souligner combien ce quarante et unième Conseil européen fut un succès, dû en très large part aux soins, au talent du gouvernement espagnol et à la qualité des efforts qu'il a déployés pour assurer la réussite de cette rencontre. (*Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

Ce fut, en effet, une réussite, dont on peut apprécier différemment l'ampleur, mais personne, jusqu'à présent, n'a pu soutenir le contraire.

Quels sont les éléments qui nous permettent de formuler ce jugement.

Je ferai observer à l'Assemblée nationale que le problème de l'union économique et monétaire s'était déjà posé à la Communauté dès 1970 avec le rapport Werner. C'est donc après dix-neuf années de débats plus ou moins stériles qu'aujourd'hui, la Communauté économique européenne s'engage sur cette voie qui permettra une avancée sensible de la construction de l'Europe, à laquelle, monsieur le président Gaudin, vous nous avez dit tenir. Je n'en doute pas un instant mais, sur ces bancs, d'autres aussi y tiennent !

M. Michel Rocard, Premier ministre. Bravo !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Quelles conclusions pouvons-nous tirer de cette rencontre ?

Premièrement, que le rapport demandé à Hanovre puis préparé par M. Delors, assisté des douze gouverneurs de banque et de quatre experts, a été adopté dans sa globalité et dans sa progressivité. Ce rapport constitue une bonne base de travail pour la suite.

Deuxièmement, le principe de la conférence intergouvernementale a été retenu par le Conseil européen. Elle sera convoquée, conformément à une procédure établie lors du Conseil de Milan, par un vote à la majorité. En revanche, ses conclusions devront être adoptées, si elles peuvent l'être, à l'unanimité. J'indique d'ores et déjà que M. le président de la République, qui conduisait la délégation française, a eu l'occasion de faire savoir que, dès le deuxième semestre de 1990, la France userait de son droit de demander la convocation de cette conférence intergouvernementale.

Troisième conclusion : le rapport Delors prévoyant une progressivité en trois étapes, il a été décidé de s'engager dans la réalisation de la première dès le 1^{er} juillet 1990. C'est à cette date que deviendra possible la convocation de la conférence intergouvernementale, ainsi que je l'ai rappelé à l'instant.

Telles sont les conclusions que l'on peut tirer rapidement de ce Conseil européen.

Votre deuxième interrogation portait sur l'engagement pris par la France de respecter la date du 1^{er} juillet 1990 quant à la libération des capitaux, et vous observerez que je poursuis mon intervention sous le regard vigilant de M. le ministre de l'économie et des finances. (*Sourires.*)

Il ne peut être question pour la France de revenir sur un engagement qui a été pris solennellement et qui, par conséquent, sera respecté.

Le Conseil a demandé que les dispositions fiscales qui doivent accompagner la libération des capitaux, et notamment celles relatives à l'imposition sur les produits de l'épargne,

soient arrêtées avant le 1^{er} juillet 1990. La préoccupation du Gouvernement n'est plus aujourd'hui de savoir si cette décision sera remise en question - j'apporte donc ici la confirmation que vous attendiez - mais dans quelle mesure la libération des capitaux ne créera pas de nouvelles sources d'évasion ou de nouveaux moyens de fraude fiscale. C'est à résoudre ces questions que nous nous attacherons dans les mois qui viennent.

Quant à l'opinion globale que l'on peut émettre sur les travaux de Madrid, je soulignerai d'abord que le Gouvernement français, qui va assumer la présidence du conseil des ministres à partir du 1^{er} juillet prochain, considère qu'il dispose maintenant d'instruments qui lui permettront d'engager les travaux préparatoires à la convocation de la conférence intergouvernementale.

Enfin, ce jugement global, permettez-moi de l'emprunter à quelqu'un que je vois assis à vos côtés (*M. Giscard d'Estaing sourit*) et qui, ce matin même, a déclaré que cette rencontre était un pas fait dans la bonne direction et ajouté qu'il approuvait le comportement de la délégation française. (*Sourires sur divers bancs. - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union du centre.*)

AVENIR DE LA RÉGION PARISIENNE

M. le président. La parole est à M. Francis Delattre, pour poser la deuxième question du groupe U.D.F.

M. Francis Delattre. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Dans le plus grand effarement, les habitants de la région parisienne, les Franciliens, ont découvert, à travers une interview donnée par M. Catoire, maire de Clichy et présenté comme porte-parole des maires socialistes de la région parisienne, un véritable projet de destruction de leur région, dont la finalité politique a le mérite d'être clairement indiquée. Cette interview précise en outre que M. le Premier ministre, consulté à ce sujet, partagerait largement les thèses développées par M. Catoire.

Il s'agit, ni plus ni moins, de supprimer les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, pour reconstituer avec Paris l'ancien département de la Seine, sous forme d'une communauté urbaine qui aurait l'immense avantage de retirer aux élus de Paris et des départements concernés l'essentiel de leurs compétences en matière de grands équipements.

Afin d'assurer le coup, si j'ose dire, il serait aussi prévu d'y adjoindre les zones à fort développement de Roissy et de Massy. Apparemment, seule la batellerie de Conflans échapperait à la convoitise de M. Catoire. (*Rires et applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

Un député du groupe Union pour la démocratie française. Comme par hasard !

M. Francis Delattre. La méthode retenue n'est pas non plus sans intérêt. Dans un premier temps, comme en Nouvelle-Calédonie - c'est écrit dans l'interview ! - le gouvernement de ce nouvel ensemble serait assuré par l'Etat pour préparer le terrain. Préparer le terrain, cela consiste essentiellement à donner préalablement le droit de vote aux immigrés, considérés avant tout par le cher élu - c'est très significatif - comme une réserve de voix susceptible de donner la majorité au parti socialiste dans la future communauté urbaine. (*« Magouille ! Magouille ! » sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Joan Beaufils. Ces propos sont minables ! Ça ne vole pas haut !

M. Francis Delattre. Elu de la grande couronne comme M. le Premier ministre, je ne sais pas si je suis caldoche ou canaque, mais je sais que toutes les manœuvres qui tentent de donner à un parti le pouvoir que les électeurs lui ont refusé se sont toujours soldées par des échecs cuisants.

L'habillage d'un tel projet par l'évocation de réels problèmes, comme la distorsion fiscale, facteur d'injustice entre les villes et les départements, ou encore les déséquilibres constatés entre l'Est et l'Ouest, sans oublier le Nord, ne suffira pas, messieurs, à abuser les 10 millions de Franciliens sur la vraie nature de vos intentions.

Pour les distorsions de la fiscalité locale, ayez le courage de proposer une réforme des impôts locaux.

M. Jean-Marie Le Guen. Oui !

M. Francis Delattre. Pour les déséquilibres sectoriels, ayez la volonté d'aménager la région parisienne en actualisant et en modernisant le schéma directeur qui date de 1964.

M. Jean-Marie Le Guen. Oui !

M. Francis Delattre. Monsieur le Premier ministre, sur ces deux thèmes, vous rencontrerez une réelle attente des élus de la région parisienne. Par contre, sur une démarche du type de celle exposée par M. Catoire, vous rencontrerez des dizaines de milliers de Franciliens dans les rues ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Aussi, pour clarifier les intentions du Gouvernement, le groupe U.D.F. a un vœu à formuler et deux questions précises à vous poser. (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

Le vœu : que vous démentiez formellement toute intention de votre gouvernement de supprimer les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)

La première question s'appuie sur le premier des droits pour 10 millions de Franciliens, c'est-à-dire le droit à la vérité : quelle est la teneur des projets du Gouvernement concernant la réorganisation de la région parisienne que vous avez vous-même annoncée ?

M. Eric Raoult. Très bien !

M. Francis Delattre. Deuxième question : M. Catoire annonce comme probable le vote des immigrés aux prochaines élections municipales. Dans la mesure où tel serait le vœu du Gouvernement, allez-vous, monsieur le Premier ministre, pour cette décision fondamentale pour l'avenir de la société française, consulter par référendum, toujours en cette année symbolique, le peuple souverain ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Michel Rocard, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, la question de M. Delattre m'offre la possibilité de procéder à une mise au point que je souhaitais faire depuis un certain temps. (« Ah ! » sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)

M. Serge Charles. Fallait-il qu'on attende !

M. le Premier ministre. N'ayant à démentir que ce qui pourrait, à l'occasion, falsifier une intervention gouvernementale - ce n'est pas le cas - je n'ai à me mêler de rien.

L'agglomération parisienne est confrontée, en effet, vous venez de le rappeler, à une série de problèmes qui peuvent devenir dramatiques s'ils ne le sont pas déjà.

Je donnerai trois éléments de ce diagnostic.

Premièrement, le logement : nous assistons à une hausse continue des loyers,...

Un député sur les bancs du groupe socialiste. Eh oui !

M. le Premier ministre. ... qui fait que les familles aux revenus modestes, et même celles qui bénéficient de revenus moyens, sont de plus en plus éloignées du cœur de l'agglomération. Cela résulte avant tout de l'incapacité chronique à construire des logements et notamment des logements locatifs là où ils seraient nécessaires. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. Serge Charles. La question !

M. Willy Dimeglio. Hors sujet !

M. le Premier ministre. Voilà une dizaine d'années que, par mille habitants, l'Ile-de-France est la région de France qui en construit le moins.

Un député du groupe Union pour la démocratie française. Et vous êtes au gouvernement depuis huit ans !

M. le Premier ministre. Deuxièmement, les transports : on a constaté en 1988 une augmentation de 34 p. 100 du temps perdu du fait des encombrements sur les voies rapides.

M. Eric Raoult. La question !

M. le Premier ministre. Quant à la ligne A du R.E.R., elle est surencombrée de manière telle que tous ses usagers en sont victimes deux fois par jour.

Troisièmement, la moitié des bureaux qui se créent s'implantent dans quelques communes ou départements, dans les Hauts-de-Seine, notamment. Ce seul fait pose deux types de problèmes. D'une part, en construisant tous les bureaux d'un côté et tous les logements de l'autre, on contraint, on contraint de plus en plus les usagers à une transhumance longue et massive qui menace l'agglomération d'asphyxie. Aucun calcul, aucun modèle, aucune prévision ne laisse espérer...

M. Alain Griotteray. La réponse !

M. le Premier ministre. ... qu'il existe les moyens physiques de se déplacer dans l'agglomération parisienne au rythme où montent séparément, d'un côté, les activités, notamment les bureaux, et, de l'autre, les logements. (*Protestations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. Eric Raoult. Ce n'est pas la question !

M. Serge Charles. Et si vous nous parliez du Bicentenaire !

M. le Premier ministre. D'autre part, cela engendre et accroît des inégalités fiscales en ce sens que la richesse appelle la richesse et la pauvreté engendre la pauvreté. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Eric Raoult. La question appelle la réponse !

M. Alain Calmat. Il vous a répondu !

M. le Premier ministre. A travers ces quelques exemples, on doit mesurer deux choses : d'une part, les élus font leur travail et, pour beaucoup, le font bien, mais leurs préoccupations se limitent légitimement au territoire dont ils ont la responsabilité. (*Protestations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. Alain Griotteray. C'est aux électeurs de les juger !

M. Gérard Longuet. Et pas à vous !

M. Pierre Bachelet. Supprimez toutes les circonscriptions !

M. le Premier ministre. D'autre part, il n'existe pas d'autorité compétente pour saisir tous les problèmes de l'agglomération en tant que tels.

Malgré les efforts que peut faire le conseil régional, il n'est pas en mesure de faire prendre en compte une logique d'agglomération sur un ensemble qui comprend en effet sept départements et plusieurs centaines de communes.

M. Alain Griotteray. Qui ne sont pas socialistes !

M. Jean-Claude Gaudin. C'est pour cela qu'on les réforme !

M. le Premier ministre. Dans ces conditions, le Gouvernement pourrait très bien rester inerte et renvoyer la responsabilité aux collectivités territoriales et attendre l'explosion qui pourrait ne se produire que d'ici à une dizaine d'années. Ce serait la voie de la facilité, ce ne serait pas celle de la responsabilité.

M. Emmanuel Aubert. Qui vous a fait votre papier ?

M. le Premier ministre. C'est pourquoi nous avons décidé de traiter le problème. (« Ah ! » sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)

Une communication sera faite au conseil des ministres, le mois prochain, sur ce sujet.

Plusieurs députés du groupe Union pour la démocratie française. Le 15 août !

M. le Premier ministre. Dans l'intervalle, j'aurai convié, pour en discuter avec eux, les responsables des différentes forces politiques de l'agglomération et nous entrerons dans le détail.

M. Robert Pandraud. Il y a des élus ! (« Silence, Pandraud ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Jean-Pierre Worms. Certains sont irresponsables !

M. le Premier ministre. Monsieur Pandraud, je pensais que pour tout élu, digne de ce nom, la qualification de responsable n'était pas une dénaturation de son mandat ! (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Nous abordons ces questions sans idée préconçue quant à leur solution. Et c'est pourquoi je ne suis pas en mesure de vous dire aujourd'hui ce qu'elles seront.

M. Eric Raoult. Et la question !

M. le Premier ministre. Je suis au moins en mesure de vous dire ce qu'elles ne seront pas.

Tout d'abord, elles ne passeront pas par des décisions prises unilatéralement par l'Etat sans concertation. Je souhaite, au contraire, que cette concertation soit active, et elle le sera ; elle commence le mois prochain, soit dans une semaine.

Ensuite, la politique y a sa place naturellement - comment l'éviter ? - mais il reste que notre devoir commun, le mien tout particulièrement, mais pas seulement, est que l'agglomération parisienne et son avenir y trouvent d'abord leur compte. Cela doit être parfaitement clair pour tous. Je note à ce titre, monsieur Delattre, le point d'accord que vous avez donné sur le fait que nous n'irons pas au bout du problème sans toucher la fiscalité locale en région parisienne. Merci de ce « préconsensus » ; je saurai m'appuyer dessus.

M. Eric Raoult. Et la question !

M. le Premier ministre. Nous nous en tenons à une ligne et à une seule : il y a un problème de la région parisienne, il faut le régler ; cela ne se fera pas sans les élus...

M. Eric Raoult. Une table ronde !

M. le Premier ministre. ... encore moins contre eux. Cela ne pourra se faire qu'avec eux et dans le seul intérêt de tous les habitants de l'agglomération parisienne. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)

M. le président. Nous passons aux questions du groupe socialiste.

SOMMET EUROPÉEN DE MADRID

M. le président. La parole est à M. François Loncle.

M. François Loncle. Le sommet européen de Madrid est un succès. Je suis sûr, monsieur le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, que vous avez déjà convaincu M. Gaudin, lequel n'avait pas écouté, ce matin, M. Giscard d'Estaing. (Sourires.)

Ce sommet s'est conclu sur un accord de compromis et non sur une rupture : bon accord de compromis sur la marche de l'union économique et monétaire, accord sur le plan Delors, en particulier sur la première étape qui commencera le 1^{er} juillet 1990. Cette avancée, nous la devons notamment à la volonté, à la détermination, au talent des dirigeants européens qui ont nom Felipe Gonzalez et François Mitterrand.

M. Xavier Deniau. C'est ça la question ?

M. François Loncle. La voie est tracée. La direction est bonne. En est-il de même sur le plan social ?

Le refus idéologique des conservateurs, l'obstacle britannique retardent l'adoption de la charte sur la garantie des droits sociaux. Mais est-il possible d'entraîner les citoyens français et européens, les travailleurs français et européens vers plus d'Europe sans la garantie que cela se traduira pour eux par un mieux-être social ?

En dépit, ou peut-être à cause des obstacles, la présidence française pour les six mois qui viennent suscite des espoirs légitimes chez nous et au-delà de nos frontières.

Pouvez-vous nous préciser, monsieur le ministre d'Etat, votre appréciation sur ce bilan et sur cette perspective ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, j'ai déjà en grande partie répondu en m'adressant à M. le président Gaudin, mais ma réponse était calquée sur le champ de sa question ; elle était forcément limitée au problème qu'il avait soulevé.

Permettez-moi cependant de redire une fois encore, confirmant votre propos, que le résultat du conseil européen de Madrid est nettement positif et que l'on peut le qualifier de succès. Il ouvre en effet la voie, après dix-neuf années de tergiversations, de façon irréversible à l'union économique et monétaire dans la Communauté économique et européenne.

Mais, puisque vous me donnez l'occasion de revenir sur le sujet, permettez-moi de vous dire que si l'enjeu sur l'union économique et monétaire a occulté les autres résultats du sommet, il est, me semble-t-il, important d'en donner ici même le détail, en insistant sur le point que vous avez vous-même souligné, à savoir la dimension sociale de la construction européenne.

D'abord, j'appelle l'attention de l'Assemblée nationale sur le fait que les déclarations politiques adoptées revêtent une importance certaine. Je veux faire référence à la déclaration sur les événements de Chine, à propos desquels j'avais dit, ici même, que je souhaitais voir la Communauté économique européenne, à son plus haut niveau, prendre position, et à la déclaration sur le conflit israélo-arabe.

Bref, onze thèmes ont été évoqués au cours de cette réunion de Madrid.

Les impulsions nécessaires ont été données dans des domaines que vous connaissez bien, monsieur Loncle, notamment l'audiovisuel, dont les assises se tiendront à l'automne à Paris, la fiscalité - j'en ai dit un mot tout à l'heure en présence de M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie et des finances -, l'environnement, la recherche, la libre circulation des personnes, les relations extérieures de la Communauté.

Mais il est bien évident que, à côté de l'union économique et monétaire, l'autre enjeu était constitué par l'Europe sociale.

A cet égard, permettez-moi de vous indiquer, monsieur le député, que ce débat a été aussi au cœur des préoccupations du conseil de Madrid. D'abord parce qu'il a été pris acte des travaux tout à fait positifs qui ont eu lieu au conseil des affaires sociales, et notamment du vote intervenu le 12 juin dernier quant à l'adoption de la charte fondamentale en matière sociale dans la Communauté économique européenne.

Puisque vous m'interrogez sur les perspectives de la présidence française, je dirai, m'acheminant vers ma conclusion, que le conseil européen a pris la décision de demander qu'une mesure définitive soit prise sur la charte fondamentale avant le conseil européen de Strasbourg qui se tiendra en décembre 1989, c'est-à-dire avant la fin de la présidence française.

Ainsi, comme vous pouvez le constater, la présidence française aura du pain sur la planche, mais cela n'est pas fait pour la décourager. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

PRÊTS POUR L'ACCESSION A LA PROPRIÉTÉ

M. le président. La parole est à M. Pierre Métais.

M. Pierre Métais. Monsieur le ministre chargé du logement, les prêts pour l'accession à la propriété - P.A.P. -, attribués en fonction des ressources, permettent à de nombreuses familles aux revenus modestes d'accéder à la propriété dans des conditions supportables. Or, pour 1989, la dotation nationale diminue et les attributions régionales ne tiennent pas toujours compte des besoins réels.

En outre, la réforme des prêts pour l'accession à la propriété n'est pas réalisée. Des inquiétudes apparaissent chez ceux qui attendent le déblocage des prêts, et les entreprises gèrent mal la programmation de leurs travaux.

Monsieur le ministre, pourriez-vous nous indiquer les mesures que vous comptez prendre pour améliorer une situation qui se dégrade actuellement, et nous rappeler à cet égard le nombre de prêts pour l'accession à la propriété qui seront débloqués au deuxième semestre de cette année ?

Par ailleurs, combien prévoyez-vous de prêts pour l'accession à la propriété pour 1990 ?

Enfin, quelles sont vos intentions quant à une réforme éventuelle des prêts pour l'accèsion à la propriété à partir des conclusions du rapport Bloch-Lainé ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La réponse vous est donnée par M. Louis Besson, ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer, chargé du logement.

M. Louis Besson, ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer, chargé du logement. Monsieur le député, votre question est importante ; je vais essayer de vous répondre néanmoins succinctement.

Elle me permet en tout cas de vous dire que pour le Gouvernement l'accèsion sociale à la propriété est un élément indispensable de la politique du logement, et j'ajouterai même, de la politique sociale du logement car, comme vous l'avez vous-même souligné, le Gouvernement a bien conscience que, pour une large part, ce sont les mêmes ménages qui sont concernés par le locatif social et par l'accèsion sociale.

Il y a une deuxième considération sur laquelle je voudrais insister. Il est important que le système d'accèsion sociale garantisse la sécurité de l'accédant et ne conduise plus au drame du surendettement que l'on a constaté ces dernières années.

C'est à partir de cette double approche qu'une réflexion a été engagée sous la responsabilité conjointe des ministres des finances, du budget et du logement. Dans ce cadre, vous le savez, des pistes nouvelles ont été explorées. Il en est une notamment qui aurait pu consister à remplacer l'actuel système d'un P.A.P., complété par une aide personnalisée au logement, par une formule de prime unique versée en une fois au moment du démarrage de l'accèsion.

Telle avait été, vous vous en souvenez, la conclusion d'un premier rapport de M. Bloch-Lainé, suite à une mission qui lui avait été confiée en septembre 1988.

Cette solution ne paraît pas aujourd'hui pouvoir être retenue.

Soit elle conduirait à une désolvabilisation importante par rapport au système actuel dans l'hypothèse où la prime serait plafonnée, comme c'était suggéré, à un niveau raisonnable de 80 000 francs, dès lors, son efficacité sociale s'en trouverait largement altérée.

Soit elle entraînerait des coûts budgétaires élevés que l'on ne peut envisager, à court terme, dans le cas où l'on espérait, par cette prime unique, arriver au même niveau d'aide qu'actuellement, avec une formule beaucoup plus étalée.

Les réflexions qui ont été conduites par M. Bloch-Lainé et auxquelles ont participé l'ensemble des organisations professionnelles et associations d'usagers, sont néanmoins précieuses et doivent être mises à profit pour des aménagements des aides actuelles à l'accèsion sociale.

C'est le cas, en matière d'ouverture à l'acquisition de logements anciens sans travaux, des mêmes prêts aidés d'accèsion à la propriété.

C'est important, car c'est moins cher que la construction neuve et ce peut être un élément de diversification sociologique utile dans le cadre de la politique de la ville.

Ensuite, c'est aussi vrai de la nécessité de veiller à un niveau suffisant d'apport personnel.

Enfin, c'est le cas de la quotité des prêts qui fait l'objet actuellement d'un examen attentif dans le cadre de la préparation du budget pour 1990.

En ce qui concerne l'actualité plus immédiate de votre question, je crois pouvoir vous rassurer.

En effet, le Gouvernement a bien prévu que les transitions seront convenablement assurées. C'est ainsi que nous avons décidé de fixer à 55 000 le nombre des P.A.P. pour l'année 1989. Je vous rappelle que 25 000 seulement avaient été prévus pour le premier semestre dans le cadre de la loi de finances.

Nous avons également décidé de relever de 6 p. 100 le plafond de ressources ouvrant droit à ces prêts. Ce n'est pas une mesure considérable, mais c'est la première amélioration de ce produit qui intervient depuis quatre ans.

Enfin, j'ai demandé à mes services de procéder avec diligence à la délégation des crédits dans les départements. Le déblocage d'une troisième tranche de crédits correspondant à

18 500 prêts aidés d'accèsion à la propriété est en cours ; ces prêts s'ajouteront aux 22 500 qui sont déjà attribués ; c'est un quasi-doublement dont vos départements verront la traduction concrète dans les prochaines semaines. Je suis sûr que la Vendée y trouvera sa part. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

SITUATION EN AFRIQUE DU SUD

M. le président. La parole est à M. Charles Pistre.

M. Charles Pistre. Ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

Hier en Afrique du Sud, la cour suprême de Kimberley a condamné - définitivement, puisqu'elle a rejeté leur appel - quatorze noirs sud-africains à mort pour le lynchage d'un policier, lors d'une manifestation. Or un seul des quatorze inculpés a été reconnu coupable, les treize autres ont été condamnés pour avoir fait - je reprends ici la terminologie employée - « cause commune ».

Ainsi la justice sud-africaine confirme qu'elle n'est pas une justice comme les autres. Elle condamne, et elle condamne à mort, au nom d'un principe heureusement rejeté par les pays de droit, je veux parler de la responsabilité collective.

Déjà, l'année dernière, la forte mobilisation de l'opinion internationale avait empêché l'exécution de six personnes, qu'on avait appelées les « Six de Sharpeville ».

Dans quelques jours, nous allons célébrer ici le bicentenaire des principes définis dans la Déclaration des droits de l'homme. Ces principes, comme le rappelait il y a quelques jours M. le Président de la République, sont universels, et c'est au nom de cette universalité que je vous demande, monsieur le ministre, de me dire quelle appréciation le Gouvernement porte sur la décision de la cour sud-africaine et - c'est peut-être encore plus important - quelle démarche il envisage de suivre, seul ou en coordination avec d'autres gouvernements, pour empêcher l'irréparable, pour empêcher cette barbarie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

Mme Edwige Avice, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, concernant l'Afrique du Sud je veux tout d'abord vous rappeler que la France n'a cessé d'œuvrer pour le démantèlement du système intolérable de l'apartheid et pour dénoncer toutes les violations aux droits de l'homme. Le Premier ministre est intervenu sur ces sujets à Genève. Ici même, au mois de mai, M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, a répondu à une question à peu près identique à celle que vous avez posée.

Vos interrogations, monsieur le député, sont graves et précises. Graves parce que c'est la vie de quatorze personnes qui est en jeu, précises parce qu'elles portent sur les procédures et sur les interventions de la France.

En dépit de toutes les démarches effectuées auprès des autorités sud-africaines, à titre bilatéral ou par les Douze, en vue de l'abolition de la peine de mort en Afrique du Sud, les quatorze condamnés à mort d'Upington viennent de se voir refuser le droit de faire appel de cette condamnation.

Toutefois, selon nos informations, les avocats vont maintenant, et conformément à la procédure sud-africaine, adresser une pétition au juge suprême qui est habilité à autoriser l'appel.

Le Gouvernement français, qui n'a cessé d'agir en ce sens auprès des autorités sud-africaines, souhaite et demande que ce recours soit accordé et que toutes les voies judiciaires soient respectées.

Je rappelle que quatre seulement de ces quatorze condamnés à mort avaient été reconnus comme acteurs principaux dans le meurtre d'un policier noir, le 13 novembre 1985, en pleine période de troubles politiques et que les dix autres n'ont été condamnés que sur la base de ce que la loi sud-africaine appelle la « responsabilité commune ».

Monsieur le député, je puis vous assurer que le Gouvernement mettra tout en œuvre pour que, comme dans le cas des « Six de Sharpeville », la vie des condamnés d'Upington soit épargnée. Il ne relâchera pas ses efforts pour amener les autorités sud-africaines à abolir la peine capitale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous passons aux questions du groupe R.P.R.

RAPPORTS ENTRE LE GOUVERNEMENT
ET LE POUVOIR JUDICIAIRE

M. le président. La parole est à M. Franck Borotra.

M. Franck Borotra. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Monsieur le Premier ministre, vous vous êtes fait l'avocat de la transparence de la vie publique et de la moralisation de la vie politique.

M. François Hollande. Vous ne pouviez pas le faire, vous !

M. Franck Borotra. Au-delà des intentions louables, deux faits me troublent.

Le premier fait concerne l'affaire Luchaire. Nous ne pouvons pas ne pas entendre les clameurs et les déclarations des magistrats qui parlent d'ingérence politique. La semaine dernière, nous vous avons posé une question. Votre ministre de l'intérieur n'y a pas apporté de réponse. Il me faut donc vous questionner à nouveau aujourd'hui. Pourquoi le Gouvernement a-t-il demandé le classement de l'affaire Luchaire ?

Le deuxième fait tient à l'approche que vous avez de la moralisation de la vie politique. Vous avez annoncé une amnistie, différée avec sagesse. Vous proposez de fonder cette moralisation de la vie politique sur une auto-amnistie anormale.

La question que je vous pose est simple : comment, monsieur le Premier ministre, pouvez-vous concilier vos déclarations d'intention et les faits ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Michel Rocard, Premier ministre. Monsieur le député, les deux questions que vous posez sont importantes. Elles le sont en elles-mêmes mais elles le sont d'autant plus à un moment où des problèmes complexes et abusivement simplifiés éveillent des passions et suscitent de mauvais procès. Je vais donc tenter, puisque vous m'en offrez l'occasion, d'apporter un peu de clarté, ma part de clarté.

S'agissant, en premier lieu, de l'article d'amnistie qui figure dans le projet de loi sur le financement des activités politiques, il est limité. Il exclut notamment tout ce qui, de près ou de loin, pourrait toucher à l'enrichissement personnel. Justement pour faire cette distinction indispensable entre le financement politique et l'enrichissement personnel, il faut que les diligences se poursuivent et non pas qu'elles s'arrêtent.

En tout état de cause, même une fois la loi votée, dans le texte qui vous est proposé, seul un magistrat aura le pouvoir de décider si, oui ou non, l'amnistie s'applique. C'est ce que vous avez pu lire dans le texte.

Quant au fait que celle-ci soit prévue dans le projet de loi sur le financement des partis politiques, je rappelle simplement, monsieur le député, ce que vous savez fort bien, que c'est la règle chaque fois qu'une législation nouvelle réforme profondément un système ancien s'il s'est révélé inadapté.

Quand les Français, par référendum, ont adopté un nouveau statut pour la Nouvelle-Calédonie, cela s'est accompagné d'une amnistie pénale.

Quand vos amis et vous-même, en 1986, avez eu la chance parlementaire de prendre des mesures nouvelles sur les mouvements de capitaux, vous les aviez accompagnées d'une amnistie fiscale et douanière. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Franck Borotra. Ce n'était pas une auto-amnistie !

M. François Hollande. Pour vous, c'en était une !

M. le Premier ministre. Dans ce genre de situation, l'amnistie n'est pas l'exception, elle est la règle.

J'ajoute que, contrairement à ce qu'on entend dire, ici ou là, il ne s'agira nullement d'un auto-blanchissement des politiques dès lors que ceux qui sont les plus nombreux à être poursuivis sont plutôt les financeurs, chefs d'entreprise ou autres, dont vous conviendrez avec moi qu'ils sont moins coupables que victimes d'un système pernicieux et malsain.

Là-dessus est venue se greffer l'affaire Luchaire. Le magistrat chargé de son instruction, le juge Legrand, n'a pas la réputation d'un homme qui se soumet aux pressions de qui-

conque. Il a fait son travail. Il l'a écrit. L'ordonnance est publique. Il n'a rien trouvé qui justifie une inculpation. Ce n'est pas faute d'avoir cherché.

Je crois, monsieur le député, n'être insultant pour personne en supposant que nos prédécesseurs, entre 1986 et 1988 notamment, n'ont pas manqué de mobiliser tous les moyens susceptibles d'aider à la manifestation de la vérité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

S'il n'a rien trouvé, c'est tout simplement parce qu'il n'avait rien à trouver. C'est donc à tort qu'on a fait le lien entre cette affaire et le financement des partis politiques.

Vous avez lu l'ordonnance comme moi. Ne faites pas semblant !

Enfin, je tiens à préciser que le juge Legrand a obtenu du ministère de la défense, en tout cas depuis mai 1988, communication de toutes les pièces qu'il a demandées, ...

M. Pascal Clément. Et des douanes ?

M. le Premier ministre. ... je dis bien toutes, et qu'il a entendu ou fait entendre tous les fonctionnaires qu'il a désignés.

Ei si je tiens tout particulièrement à cette précision, monsieur le député, c'est parce que moi-même, sur la foi d'une note inexacte, avais cru et dit dans les Yvelines, dimanche dernier, le contraire. Quand je commets une erreur, je la reconnais et je l'assume. Bien que passée inaperçue dimanche, elle n'en restait pas moins une erreur dont je devais réparation à ceux qui pouvaient se sentir mis en cause, et d'abord les responsables de notre défense et le ministre en fonction actuellement.

D'une manière générale, je peux vous garantir, monsieur le député, que l'indépendance de la magistrature dont je rappelle que Pierre Arpaillange fut le symbole avant d'en être aujourd'hui le défenseur (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française. - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) et l'égalité des citoyens devant la loi sont des principes auxquels nous sommes profondément attachés et qu'ils ne subiront pas d'atteinte en provenance des socialistes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

MODIFICATION DE L'ORGANISATION
DE LA RÉGION PARISIENNE

M. le président. La parole est à M. Patrick Balkany.

M. Patrick Balkany. Monsieur le président...

M. Jean Beaufils. Il va nous parler du logement social ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Mes chers collègues, un peu de silence !

M. Gabriel Kasperoît. Que vos petits camarades se taisent !

M. le président. M. Balkany a la parole, et lui seul !

M. Patrick Balkany. Monsieur le Premier ministre, nous avons pris acte de votre souci de transparence et nous ne doutons pas une seule seconde que l'ensemble du groupe socialiste votera les deux propositions de résolution qui seront déposées par notre groupe pour demander, d'une part, une commission de contrôle sur le fonctionnement de la justice, en particulier sur les pressions du pouvoir exécutif sur le judiciaire (*Vives exclamations sur les bancs du groupe socialiste*)...

Ne soyez pas gênés, messieurs !

M. Gabriel Kasperoît. Si cela les ennuie, c'est parce qu'il ont quelque chose à se reprocher !

M. Patrick Balkany. ... et, d'autre part, une commission d'enquête sur l'affaire Luchaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Nous comptons sur vous. Merci.

M. Jean Beaufils. Et Chalandon ?

M. Gérard Gouzes. Hypocrite !

M. Jean-Pierre Michel. C'est scandaleux !

M. Patrick Balkany. Ma question s'adressait au Premier ministre qui vient de nous quitter, mais je ne doute pas qu'un membre du Gouvernement me répondra car je vou-

drais revenir sur la question qui a été posée par mon excellent collègue et ami Francis Delattre qui a rappelé les propos du maire de Clichy...

M. Michel Sapin. Personne ne le connaît !

M. Patrick Balkany. ... que je connais bien puisqu'il a été mon adversaire malheureux aux dernières élections législatives.

M. Jean Beaufils. Continuez ainsi et ça changera très vite !

M. Patrick Balkany. Je regrette que le Premier ministre n'ait pas répondu clairement aux questions extrêmement simples qui lui ont été posées.

M. le maire de Clichy a déclaré à un quotidien du matin : « Pour avoir la majorité en Ile-de-France, il faut donner le droit de vote aux immigrés ». Il a ajouté : « Supprimons les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne. Créons une communauté urbaine ».

M. Michel Sapin. Pourquoi faites-vous de la publicité à votre adversaire malheureux ?

M. Patrick Balkany. « En attendant les prochaines élections municipales, demandons à l'Etat de nommer un fonctionnaire à la tête de l'agglomération parisienne qui se substituerait aux élus comme le Gouvernement vient de le faire pour l'établissement public de la Défense. »

Plusieurs députés socialistes. La question !

M. Patrick Balkany. « J'ai le sentiment, a-t-il dit aussi, que le Premier ministre est sensible à mes thèses. » On croit rêver. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Beaufils. Oh, oui !

M. Patrick Balkany. Mes questions sont très simples : le Gouvernement veut-il instituer le vote des immigrés pour changer la majorité régionale et peut-être nationale ? Compte-t-il pour cela procéder à une révision de l'article 3 de notre Constitution par la voie du référendum ? A-t-il l'intention de modifier l'organisation de la région parisienne et de supprimer les trois conseils généraux des départements de la petite couronne dont les majorités ne sont pas socialistes - deux sont communistes, une est R.P.F. ?

Monsieur le Premier ministre, y a-t-il une France à deux vitesses (« Oui ! » sur les bancs du groupe socialiste), celle du suffrage universel et celle de l'Etat socialiste qui trouve ainsi une parade pour contourner une majorité qui ne lui est pas favorable ?

Monsieur le Premier ministre, vous qui avez rappelé à de nombreuses reprises votre fierté d'être d'abord un élu d'Ile-de-France, pouvez-vous faire vraiment la clarté sur ce projet qui ressemble beaucoup à une « main basse » sur la région parisienne ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Raymond Forni. On ne parle pas comme ça quand on a vendu des terrains comme vous l'avez fait !

M. le président. C'est M. le ministre de l'intérieur qui va avoir le privilège de vous répondre.

M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, le Premier ministre a dû quitter l'Assemblée pour se rendre au Sénat, mais je lui transmettrai vos inquiétudes sur les problèmes posés par les pressions du pouvoir exécutif sur le pouvoir judiciaire et je lui dirai que j'ai cru comprendre que vous faisiez allusion à une récente affaire Chaumet. (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Vous mettez en cause votre adversaire malheureux. Mais par définition il ne peut pas vous répondre puisque c'est vous qui siégez ici.

M. Albert Facon. Hélas !

M. le ministre de l'intérieur. Et je ne peux pas répondre à sa place non plus.

M. François Fillon. C'est faible !

M. Le ministre de l'intérieur. Pour le reste, le Premier ministre vous a largement répondu. (« Non ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

S'il ne vous a pas assez répondu, alors je vais non pas répéter ce qu'il a dit mais le développer.

Vous demandez : y a-t-il une France à deux vitesses ? (« Oui ! » sur plusieurs bancs du Rassemblement pour la République.)

Il est sûr qu'il y a une région parisienne à deux vitesses. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

Il est sûr que les inégalités dans la région parisienne s'accroissent, s'aggravent, se caractérisent, comme l'a dit le Premier ministre.

L'agglomération s'étend de façon désorganisée. Une zone centrale dont la population diminue depuis des années et où se côtoient la plus extrême richesse et la plus extrême pauvreté, c'est l'un des aspects de la région parisienne.

M. Michel Sapin. Venez à Nanterre, monsieur Balkany !

M. le ministre de l'intérieur. Le logement se raréfie, le logement social tend à disparaître, les transports sont surchargés ; les déséquilibres s'accroissent. Les logements se construisent plutôt à l'Est...

M. Patrick Balkany. C'est faux !

M. le ministre de l'intérieur. ... et les constructions de bureaux prolifèrent à l'Ouest dans des conditions telles - le Premier ministre vous l'a dit et chacun peut le constater - qu'on peut craindre une situation monstrueuse dans une dizaine d'années si les choses continuent à aller ainsi.

M. Richard Cazenave. Il y en a marre de voir l'exécutif s'immiscer dans les problèmes des collectivités !

M. le ministre de l'intérieur. L'équilibre entre l'emploi et l'habitat, l'équilibre entre les lieux où les gens travaillent et ceux où ils habitent serait totalement rompu. Les moyens de transport dans la région parisienne, qui posent déjà des problèmes très difficiles, seraient complètement bloqués.

M. Richard Cazenave. C'est votre responsabilité !

M. le ministre de l'intérieur. C'est une donnée. J'étais il y a quelques jours dans le Val-de-Marne. J'ai survolé un bouchon qui, tous les matins, atteint maintenant vingt kilomètres. Imaginez, si les tendances actuelles se poursuivent, ce que sera l'accès à Paris par l'Est !

M. Robert-André Vivien. Et en juillet ? (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le ministre de l'intérieur. Cela ne peut pas durer ! Nous ne pouvons pas accepter que cela se développe car cela met en cause les conditions de vie, de travail, d'habitat de 20 p. 100 des Français, de 30 p. 100 des étudiants, de 50 p. 100 des chercheurs, des scientifiques qui vivent dans la région parisienne.

M. Robert-André Vivien. A l'Ouest !

M. Francis Delattre. Il faut décentraliser !

M. le ministre de l'intérieur. Nous ne pouvons pas laisser se développer ce mouvement.

Mme Nicole Catala. Vous avez été battu à Paris !

M. le ministre de l'intérieur. C'est une véritable affaire d'Etat qui suppose une vaste concertation - le Premier ministre vous en a parlé et l'engage - et, évidemment, un renforcement des solidarités.

M. Patrick Balkany. Les Franciliens ne vous font pas confiance ! Vous êtes toujours battu en région parisienne !

M. le ministre de l'intérieur. Vous parlez d'une France à deux vitesses. Je vous réponds qu'il y a une région parisienne à deux vitesses. Quand on évoque l'idée d'une France à deux vitesses, c'est celle d'une France dans laquelle la solidarité ne s'exerce pas ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Aujourd'hui, la région parisienne est certainement la région de France où l'on voit le mieux se côtoyer à quelques hectomètres le luxe et la misère, les difficultés d'existence les plus grandes pour les uns, l'opulence et toutes les facilités pour les autres. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Voilà une politique qu'il faut redresser et, monsieur Balkany, vous êtes l'un de ceux qui connaissent le mieux cet aspect des choses. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Il est vrai que des formes de coopération existent, et elles ont montré parfois depuis très longtemps leur efficacité. Mais d'autres sont insuffisantes et il faut les développer.

M. Richard Cazenave. Combien a-t-il eu de voix déjà ?

M. le ministre de l'intérieur. Vous demandez quels sont les projets du Gouvernement dans le domaine des structures administratives de la région parisienne ? Je vous répète que le principal problème de la région parisienne n'est pas un problème de structures administratives. C'est un problème d'habitat, de transport, d'inégalités sociales.

M. Patrick Balkany. Vous ne voulez jamais répondre aux questions !

M. le ministre de l'intérieur. Les structures administratives peuvent jouer un rôle lorsqu'elles paraissent inadaptées. Ainsi que l'indiquait tout à l'heure M. Delattre, une certaine réforme de la fiscalité s'impose. On le constate maintenant sur tous les bancs de cette assemblée. Je suis chargé par le Premier ministre de préparer un projet de loi d'orientation sur les structures territoriales de la République. En fonction de l'expérience de la décentralisation et aussi d'un certain nombre d'insuffisances, les problèmes de la région Ile-de-France devront bien sûr être examinés, parmi d'autres. Et vous aurez tout loisir d'en débattre !

Qui peut nier que les problèmes de la région parisienne en matière d'aménagement, de logement, de transport, de conditions de vie, d'inégalités sont parmi les plus graves qui se posent à nous ? Personne ! Le Gouvernement s'en occupe. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Christian Estrosi. Et le droit de vote des immigrés ? Oui ou non ?

M. Pierre Mazeaud. Il ne veut pas répondre aux questions !

M. le président. Nous passons aux questions du groupe U.D.C.

SITUATION AU LIBAN

M. le président. La parole est à M. Bernard Stasi.

M. Bernard Stasi. Monsieur le président, mes chers collègues, ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères,

Le martyr du peuple libanais continue.

Au cours de ces dernières semaines, d'autres événements dramatiques ont sollicité l'attention des médias et provoqué l'émotion de l'opinion publique, chassant le Liban de l'actualité.

La semaine dernière, le groupe d'amitié France-Liban, présidé par notre collègue Gérard Bapt, a publié un communiqué pour regretter et pour dénoncer ce blocus du silence dont est victime le Liban. Aucun journal ne l'a publié, prouvent, hélas ! combien notre démarche était justifiée.

C'est donc dans l'indifférence que se poursuit le calvaire du peuple libanais. Chaque jour, des obus syriens tombent sur le réduit chrétien, détruisant les habitations, fauchant des vies humaines. Le blocus devient de plus en plus étouffant, condamnant le Liban à une sorte de mort lente. Les vivres manquent, l'eau et le gaz sont devenus des denrées rares, toutes les écoles sont fermées depuis le mois de mars et le moindre déplacement à Beyrouth est devenu un exploit.

Devant ces événements dramatiques, on a parfois le sentiment que le Gouvernement, dont l'attachement au Liban, à un Liban libre, indépendant, souverain, ne peut être mis en cause, et qui s'est efforcé d'entraîner nos partenaires européens, de mobiliser la conscience internationale, s'est en quelque sorte découragé aujourd'hui devant la difficulté de la tâche.

C'est sans doute ce qui explique que le problème libanais n'ait pas été abordé lors du sommet de Madrid. En tout cas, il n'y est pas fait la moindre allusion dans le communiqué final. Je sais bien que les Européens ont en quelque sorte placé leurs espoirs dans la médiation de la Ligue arabe, mais cette médiation, dont l'efficacité n'est pas évidente, ne doit pas être l'alibi de la passivité de l'Europe.

Dans moins de quinze jours, de nombreux chefs d'Etat et de gouvernement seront réunis à Paris, et le monde entier aura les yeux tournés vers notre pays. La France ne pourrait-

elle pas saisir cette occasion exceptionnelle pour éveiller, pour mobiliser la conscience internationale en prenant une initiative spectaculaire en faveur du Liban ?

La célébration des droits de l'homme ne doit pas être séparée de la célébration et de la défense des droits des peuples. Peu de peuples dans le monde voient aujourd'hui leurs droits, y compris celui à l'existence, aussi gravement bafoués que le peuple libanais. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et sur de nombreux bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Merci beaucoup, monsieur Stasi, de votre question que chacun aura, j'en suis sûr, beaucoup appréciée.

La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, je comprends votre préoccupation. Ai-je besoin d'ajouter que je la partage ?

Les bombardements ont repris et même si d'aucuns se contentent avec facilité de constater qu'ils sont moins meurtriers qu'à une certaine époque, comment pourrions-nous nous satisfaire d'un tel constat ? Ainsi que vous l'avez très justement rappelé, la vie quotidienne est désorganisée et commence à se faire sentir une pénurie des produits les plus essentiels à la vie de chaque jour.

La France, vous le savez, a tout tenté, dès le début. Elle a souhaité mobiliser la communauté internationale. Elle y est, pour une large part, parvenue. Elle a saisi l'O.N.U. Elle continue d'entretenir, et je l'ai fait ces jours derniers, une relation constante avec le secrétaire général de l'Organisation des Nations unies. Elle s'est manifestée auprès de la Ligue arabe dans des conditions que vous savez difficiles. Elle n'a pas hésité à faire appel à ses partenaires européens, et permettez-moi à cette occasion de rectifier une erreur que vous avez commise. C'est à la demande de la France que ce sujet a été évoqué dans le cadre de la coopération politique et, contrairement aussi à ce que vous avez dit, il en est bel et bien fait mention dans le communiqué que je tiens à votre disposition. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)*

L'occasion m'est donc donnée d'affirmer une nouvelle fois que la France se sent disponible pour toute action utile.

Aujourd'hui, des espoirs se lèvent et se tournent du côté de la décision prise au sommet arabe de Casablanca de réunir un comité tripartite composé de trois chefs d'Etat de pays arabes, le Marocain, l'Algérien et le Saoudien, qui ont pris en charge le problème libanais.

Hier, ce comité a déposé un premier rapport aux termes duquel semble s'esquisser une solution pour le Liban qui reposerait sur trois principes : cessez-le-feu, réformes, élections. Il va sans dire que le gouvernement français soutient cette mission, l'appuie de tout son poids, de même qu'il garde un contact permanent avec le secrétaire général de l'O.N.U. qui, de passage à Paris, ces jours derniers, a bien voulu m'entretenir des informations qu'il avait obtenues lui-même auprès des dirigeants des pays arabes à l'occasion d'un passage à Rabat et à Alger.

Je tiens à répondre ici, devant l'Assemblée nationale, que la France n'a pas laissé passer une journée ni une occasion de se manifester pour le Liban. Savez-vous, monsieur Stasi, que, grâce aux décisions prises par le gouvernement français et à la mission effectuée là-bas par M. Kouchner, des blessés ont pu être remis sur pied et que dix-sept d'entre eux ont regagné leur pays la semaine dernière, grâce aux soins donnés dans les hôpitaux français ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

La France est donc disponible. Elle ne veut pas contre-carrer l'action entreprise par la Ligue arabe. Elle veut la soutenir.

A Madrid, comme je vous l'ai indiqué, elle a saisi l'occasion du conseil européen des chefs d'Etat et de gouvernement, pour appeler une nouvelle fois la communauté internationale à la rescousse et faire qu'elle se prononce sur le dramatique problème libanais.

Et puisque vous m'avez posé la question aujourd'hui même et que l'un et l'autre et, je suis sûr, bien d'autres encore sur ces bancs, nous pensons les mêmes choses et envisageons les mêmes actions, qu'il me soit permis ici de lancer un nouvel appel solennel à toutes les parties concernées par le problème libanais et à toutes les personnalités qui ont leur mot à

dire pour qu'elles s'engagent sur les propositions qui seront faites demain par le comité des trois chefs d'Etat et que, enfin, au Liban, la vie puisse reprendre le dessus sur le chaos et sur le désordre. (*Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et de l'Union du centre et sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. le président. Nous passons aux questions du groupe communiste.

SÉCHERESSE ET CONSTRUCTION D'OUVRAGES HYDRAULIQUES

M. le président. La parole est à M. Pierre Goldberg.

M. Pierre Goldberg. Monsieur le président, ma question soulevant des problèmes d'une extrême gravité dans les temps actuels et concernant un certain nombre de ministères, le Premier ministre y aurait sans doute répondu lui-même s'il avait été présent. Comme il est absent, je m'adresse à M. le secrétaire d'Etat chargé de l'environnement.

La persistance de la sécheresse est de plus en plus préoccupante dans de nombreuses régions pour l'alimentation en eau potable industrielle et pour l'irrigation.

Le déficit hydrométrique atteint un niveau record dans le Midi-Pyrénées, les pays de Loire, le Centre et la région méditerranéenne. D'ores et déjà, restrictions et contingents se multiplient.

L'ombre de la catastrophe agricole de 1976 plane sur cet été 1989. Les agriculteurs sont inquiets et risquent d'être les premières victimes de la sécheresse. Certains milieux économiques, notamment les industries grosses consommatrices d'eau, partagent ces légitimes préoccupations.

Il y a urgence, mais on ne saurait se contenter d'incriminer la nature et la fatalité et d'en appeler à la responsabilité et au sens civique, qui ne feront pas défaut, nous n'en doutons pas. La vraie question est la suivante : ces difficultés n'auraient-elles pu être évitées treize ans après le désastre de l'été 1976 ?

La sécheresse a mis en évidence la vulnérabilité naturelle des ressources et les retards accumulés pour répondre aux besoins. Des plans de barrages et de réserves hydrauliques existent de longue date pour y remédier, mais beaucoup ne sont pas réalisés parce que leurs charges reposent trop sur les communes, les collectivités et les usagers, et que l'Etat à jusqu'à présent refusé de prendre la part de financement qui permettrait de rattraper les années de retard.

Je vous pose donc deux questions : quelles mesures les pouvoirs publics vont-ils mettre en œuvre d'urgence pour assurer l'approvisionnement en eau ? Et quelles dispositions compte prendre le Gouvernement...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Pour faire pleuvoir !

M. Pierre Goldberg. ... pour accélérer la construction des infrastructures hydrauliques, afin d'obtenir les réserves nécessaires tant pour l'eau potable industrielle que pour l'irrigation ? Je pense en particulier au barrage de Serre-de-la-Fare, en Haute-Loire, et à celui de Chambonchard, en amont de Montluçon, dans l'Allier, pour le bassin de la Loire, et aux barrages à réaliser dans l'ensemble des régions pyrénéennes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. Monsieur le député, c'est M. Henri Nallet qui est le mieux placé pour vous répondre.

M. Arthur Dehalne. Il va faire pleuvoir !

M. le président. La parole est donc à M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.

M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le député, je ne sais pas encore si le Gouvernement a les facultés de faire pleuvoir à volonté...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Il faut demander à Dieu ! (*Sourires.*)

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. ... mais je sais qu'il peut essayer de vous répondre précisément, et c'est ce que je vais faire.

Cette année, dans le département de l'Allier, il a, en effet, plu insuffisamment, puisque, du mois d'octobre au mois de juin, il est tombé 321 millimètres d'eau, ce qui est le chiffre

le plus bas depuis 1949 où, comme vous le savez sûrement, il n'était tombé que 281 millimètres d'eau. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

Il y a donc chez vous un déficit pluviométrique important et c'est pour cette raison que le Gouvernement a demandé ce matin à M. le préfet...

M. Ladislas Poniatowski. De faire pleuvoir !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. ... de tenir une réunion pour faire le bilan des ressources, en particulier en eau potable.

Je suis en mesure de vous dire que le barrage de Rochebut est surveillé tous les jours et qu'il a actuellement, ce que vous savez sûrement, 12 millions de mètres cubes d'eau, ce qui assure un approvisionnement en eau potable de la ville de Montluçon de l'ordre de 1,3 mètre cube à la seconde pendant 150 jours. Nous aurions donc des difficultés d'approvisionnement en eau potable d'ici à 150 jours, c'est-à-dire au début de l'automne, et j'espère bien que, d'ici là, monsieur le député, grâce à l'action du Gouvernement, il aura plu. (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union du centre.*)

Il est vrai que nous devons accroître les capacités de stockage pour permettre l'approvisionnement normal des villes, mais aussi l'approvisionnement des agriculteurs, et c'est la raison pour laquelle un programme existe dans votre département, concernant en particulier la retenue de Chambonchard sur le Cher. Je peux vous confirmer que l'enquête publique sera terminée à l'automne et que, dès lors, les travaux pourront commencer avec un financement non négligeable de la part du ministère de l'agriculture.

Telles sont les quelques informations que je voulais apporter pour votre département, mais j'en profite pour élargir votre question aux conséquences de la sécheresse sur les productions agricoles.

M. Pierre Goldberg. C'était le cœur de la question !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. La sécheresse dont nous souffrons est d'abord différente de celle de 1976, puisque, en 1976, c'était principalement l'Ouest et le Nord du pays qui avaient été frappés, alors qu'aujourd'hui, c'est le Centre et le Sud. Mais il est aujourd'hui trop tôt - et je m'étonne de certaines déclarations - pour dire que des dégâts irréversibles ont été causés aux productions agricoles, à l'exception de certaines régions déterminées du Midi-Pyrénées qui vont bien évidemment ressortir de la procédure des calamités agricoles. Il faut attendre au moins le 15 juillet, sinon la fin du mois de juillet, pour pouvoir se prononcer.

Je vous précise, monsieur le député, que, dans de nombreuses régions, le printemps a été suffisamment pluvieux pour que nous ayons des fourrages pour les animaux, du foin et de l'ensilage de remarquable qualité. A la différence de 1976, les stocks nécessaires à l'alimentation des animaux existent. Nous avons des craintes aujourd'hui pour les céréales, le colza et le tournesol, mais, ainsi que vous ne l'ignorez sûrement pas, s'il pleuvait au cours des semaines qui viennent, la situation pourrait être redressée.

Alors, que faut-il faire ? (« Prier ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Il faut faire ce que nous faisons, je crois. D'abord, suivre la situation au jour le jour, en demandant aux préfets d'organiser des réunions dans leurs départements et d'inciter les collectivités locales et les particuliers à user de l'eau dès aujourd'hui avec sagesse et parcimonie. Je pense aussi aux feux de forêts pour lesquels nous devons disposer de l'eau nécessaire. Nous devons également travailler avec les organisations professionnelles agricoles, pour nous préparer à faire jouer la solidarité et les mécanismes qui apparaîtraient nécessaires.

Mais ce serait un bien mauvais service à rendre aux agriculteurs que de crier au loup alors qu'il est trop tôt ! Souvenons-nous de 1976 ! Essayons de gérer cette situation climatique difficile avec responsabilité. Cela vaudra mieux pour les élus locaux et pour les agriculteurs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous allons passer à la deuxième période.

Le groupe U.D.F. ayant malheureusement épuisé son temps, nous en revenons directement au groupe socialiste.

AVENIR DE LA TÉLÉVISION À HAUTE DÉFINITION

M. le président. La parole est à M. Raymond Forni.

M. Raymond Forni. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.

Avec mon collègue Michel Pelchat, j'ai présenté voici quinze jours, au nom de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, un rapport sur la télévision à haute définition.

L'avènement de cette nouvelle télévision, qui nous permettra de recevoir sur un écran large des images et un son d'une qualité jusqu'ici réservés au cinéma et aux techniques les plus élaborées, est à notre sens inéluctable et marquera une véritable révolution dans le monde de la communication.

Bien plus, nous considérons qu'il s'agira de la pierre de touche de la volonté de l'Europe à devenir, dans la perspective de la réalisation du marché unique de 1993, une grande puissance non seulement dans l'industrie électronique - donc sur le plan économique - mais aussi sur le plan culturel.

L'Europe, dans le cadre du projet Euréka 95, a rattrapé une grande partie de son retard sur le Japon, qui était pourtant parti bien avant elle. De plus, les normes européennes mises au point dans nos laboratoires soutiennent aujourd'hui tout à fait la comparaison avec les normes japonaises.

Monsieur le ministre, je vous demande de faire le point précis sur le projet Euréka 95 et sur les financements futurs, compte tenu du fait que, dans ce domaine, loin de relâcher notre effort, il convient au contraire de l'accélérer au delà de 1990.

L'une des recommandations de notre rapport appelle à la constitution d'un axe Europe-États-Unis d'Amérique face au Japon. Cela pourrait se concrétiser par la mise au point d'une norme de production duale, par la recherche d'une entente avec les fabricants américains de semi-conducteurs et, éventuellement, par une coopération dans le domaine des programmes.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous préciser votre position sur cette recommandation ? Et, si vous y êtes favorable, envisagez-vous de prendre une initiative dans ce domaine auprès de nos partenaires ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.

M. Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Monsieur le député, j'ai finalement peu de choses à ajouter à vos propos car c'est vous qui avez remis un rapport très complet sur l'état de la question.

Le symposium international qui vient de se tenir à Montreux a montré que l'industrie européenne s'était mobilisée pour répondre aux défis japonais. Alors qu'il y a quatre ans à peine, l'industrie européenne paraissait très en retard par rapport à l'industrie japonaise, elle a, aujourd'hui, sans avoir rattrapé la totalité du retard, comblé une partie de celui-ci.

Je veux, par ailleurs, insister sur la réussite de la première phase du projet Euréka, puisque c'est dans le cadre de celui-ci que les collaborations principales entre les Européens, et en particulier entre les sociétés Thomson, Philips et Bosch, se sont établies. Dans cette première phase, ce sont environ 2 milliards de francs qui ont été investis - à bon escient - en recherche et en développement.

J'ai eu le privilège d'assister à une présentation de la télévision haute-définition et, comme tous les assistants, j'ai été émerveillé par la qualité des images et par celle du son. Il s'agit là d'un saut qualitatif extraordinaire par rapport à la télévision classique. Même si les équipements actuels sont des prototypes, nous avons tout lieu d'être raisonnablement optimistes.

La première phase d'Euréka 95 arrivant aujourd'hui à son terme, je considère comme vous, monsieur le député, qu'il faut aller plus loin et s'engager résolument dans la deuxième phase de ce programme.

Le gouvernement français, qui n'est pas seul dans cette affaire, s'est résolument engagé dans cette voie. Quant aux industriels français intéressés, c'est-à-dire Thomson et Philips-France que je considère pour l'occasion comme un industriel français, ils sont également convaincus qu'il est de leur intérêt d'investir dans cette affaire.

En 1989, mon département contribuera pour 100 millions de francs au financement du projet Euréka. Et, d'ailleurs, je suis engagé dans des discussions passionnées avec mes collègues responsables du budget pour que cette somme modeste - mais je ne suis pas le seul contributeur - soit non seulement maintenue mais également fortement augmentée l'année prochaine.

Il n'y a donc pas lieu d'être pessimiste. Mais, bien entendu, les crédits budgétaires doivent répondre à notre résolution.

Vous avez abordé à juste titre le problème d'une éventuelle coopération avec les États-Unis. Celle-ci était encore impossible il y a quelques mois pour deux raisons : premièrement, les industriels américains n'avaient pas pris conscience de la gravité de la menace japonaise ; deuxièmement, le retard technologique des Américains était tel qu'ils ne souhaitaient pas se confronter avec les Européens. Les Américains qui ont inventé la télévision et qui ont fortement contribué à son développement ont en effet perdu dramatiquement du terrain au cours de la dernière décennie !

Aujourd'hui, les choses sont en train de changer, à la fois psychologiquement et techniquement, parce que les Américains ont donné le coup de rein qui était nécessaire. J'ai eu de récents contacts avec des industriels américains et avec des autorités gouvernementales américaines qui me laissent à penser qu'une réelle attente existe maintenant de l'autre côté de l'Atlantique afin que s'établisse une coopération avec l'Europe. Certes, je n'en suis pas absolument sûr, parce que le discours n'est pas encore très articulé, mais je pense qu'aujourd'hui les bases de cette coopération sont posées ; d'ailleurs, j'ai entendu dire que les industriels européens avaient pris des contacts pour engager des conversations avec leurs partenaires américains. Les États-Unis sont, bien entendu, notre principal partenaire dans cette affaire face aux Japonais.

Il faut également penser aux Soviétiques. Les contacts sont plus difficiles, mais ils ont été pris il y a déjà un an, lors du voyage de M. le Président de la République à Moscou. J'ajoute que nous allons présenter à M. Gorbatchev, lors de son prochain voyage à Paris, les performances de la télévision à haute définition.

En conclusion, je dirai que nous sommes résolument engagés dans cette voie, que les fonds nécessaires seront dégagés et que j'ai entièrement confiance dans nos industriels pour mener à bien la tâche qui leur a été confiée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

ACCORDS DANS LA FONCTION PUBLIQUE

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Béquet, pour une question qui devrait être brève. En tout cas, la réponse, elle, devra l'être.

M. Jean-Pierre Béquet. Ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et des réformes administratives.

Monsieur le ministre, dès votre arrivée au Gouvernement, vous avez renoué le dialogue social avec l'ensemble des fonctionnaires. Ainsi, en novembre dernier, vous avez signé un accord salarial pluriannuel tendant à maintenir le pouvoir d'achat individuel des fonctionnaires et comportant des mesures en faveur des catégories les plus défavorisées de la fonction publique. En février dernier, vous avez engagé, sous l'impulsion du Premier ministre, une politique de renouveau du service public. Et dès le mois de mai dernier, vous avez entamé avec l'ensemble des syndicats de fonctionnaires une vaste concertation pour étendre le champ de la négociation contractuelle à la formation professionnelle.

Sans empiéter sur le contenu de l'accord cadre, que vous serez - nous l'espérons - en mesure de signer prochainement, pourriez-vous, monsieur le ministre, nous indiquer quelles sont les orientations sur lesquelles vous avez travaillé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et des réformes administratives.

M. Michel Durafour, ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et des réformes administratives. Je vais m'efforcer, monsieur le président, d'être bref puisque, apparemment, vous le souhaitez.

En effet, monsieur le député, le Gouvernement a eu le souci de renouer le dialogue social. Il a d'ailleurs signé, le 17 novembre dernier, un accord avec cinq associations de fonctionnaires. L'application de cet accord se passe actuellement de façon normale.

En même temps, le Premier ministre a souhaité, dans le cadre du renouvellement de la fonction publique, que le dialogue social aille au-delà de la négociation salariale et s'oriente en direction d'autres sujets. Nous avons retenu dans l'immédiat deux sujets : la formation continue et la mobilité. Nous avons commencé par la formation continue parce qu'il s'agit indiscutablement d'un sujet qui est préoccupant tant dans la fonction publique que dans le secteur privé ; le Gouvernement a donc voulu le privilégier.

J'ai entamé le 11 mai dernier une négociation avec les organisations syndicales, qui s'est achevée il y a quelques jours. Cinq de ces organisations ont bien voulu me dire qu'elles étaient d'accord sur l'essentiel des orientations définies, mais qu'elles ne pouvaient pas signer d'accord tant qu'elles n'avaient pas recueilli l'assentiment de leurs militants. Cela se fera très prochainement ; peut-être demain !

Ces orientations retenues vont dans le sens d'une formation qui doit servir l'agent non seulement dans sa vie professionnelle mais aussi dans sa vie tout court. Cette formation doit donc être pour lui une source d'épanouissement.

Nous avons à cet égard prévu un certain nombre de dispositions dont vous comprendrez que je ne puisse pas les rendre publiques immédiatement puisque je ne puis le faire avant la signature officielle de l'accord. Néanmoins, je peux vous dire que les orientations vont largement dans le sens souhaité par les fonctionnaires, tant en ce qui concerne les congés de formation que la masse globale consentie pour la formation en vertu de l'accord cadre qui a une durée de trois ans. Je pense que d'ici à demain ou à après-demain, je pourrai être plus disert sur le sujet. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous passons au groupe du R.P.R.

RÉFORME DU FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

M. le président. La parole est à M. Michel Terrot.

M. Michel Terrot. Ma question s'adresse à M. le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale.

Monsieur le ministre, les Français sont inquiets pour l'avenir de leurs retraites. Ils savent qu'une réforme du financement de la sécurité sociale, en particulier de la branche vieillesse, est inéluctable. Ils voient se succéder rapports et études dont on ne peut contester le sérieux : rapport de la commission des Sages à l'initiative du précédent gouvernement ; projet d'Yvon Chotard, vice-président du C.N.P.F., qui a été rejeté en septembre dernier par la section des affaires sociales du Conseil économique et social ; rapport de M. René Teulade dans le cadre du X^e Plan, dont la presse se fait actuellement l'écho ; enfin, mission que vous avez confiée aujourd'hui même à Jean-Jacques Dupeyroux.

Ma question est simple : à quand la prise de décision ?

M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. Michel Terrot. En effet, avec une augmentation des besoins un financement de la branche vieillesse de 8 à 10 milliards de francs par an et avec un déséquilibre démographique qui ne peut que persister dans les années à venir, il devient urgent de prendre des mesures qui ne soient pas de simples palliatifs.

Vous deviez, monsieur le ministre, proposer un texte au cours de cette session. La partie a été remise en septembre !

Pouvez-vous nous donner aujourd'hui des précisions sur les orientations que vous avez déjà retenues, compte tenu des nombreux rapports dont vous disposez ?

Pouvez-vous également rassurer les Français quant à l'avenir de la retraite complémentaire à soixante ans ? En effet, la contribution de l'Etat au financement des retraites complémentaires doit prendre fin en mars 1990. Un désengagement total de l'Etat dans ce domaine au-delà de cette date aurait de graves répercussions sur les conditions de départ à la retraite à soixante ans et sur le niveau des régimes complémentaires. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale.

M. Claude Evin, ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale. Monsieur le député, en ce qui concerne le dossier des retraites, nous sommes, vous le savez, confrontés à un problème structurel...

M. Arthur Demaino. Ce n'est pas nouveau !

M. le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale. ... puisque le coût des retraites augmente, non pas tellement pour les raisons que vous avez évoquées, mais parce que les personnes âgées sont beaucoup plus nombreuses et que les nouvelles générations de retraités ont des pensions plus élevées que les anciennes. Comme vous l'avez indiqué tout à l'heure, je confirme que nous avons un besoin de financement annuel de l'ordre de 8 à 10 milliards de francs.

Pour faire face à ce besoin de financement, plusieurs possibilités s'offrent à nous.

Nous pouvons parier sur la croissance de l'emploi. Mais nous savons, en tout état de cause, qu'elle ne sera pas suffisante pour couvrir les besoins.

Il nous est possible aussi d'augmenter les cotisations mais, sur ce plan, il faut être très attentif à l'équité entre les actifs et les retraités, puisque les cotisations sont supportées par les revenus du travail, c'est-à-dire par les actifs. Pouvons-nous augmenter fortement les charges pesant sur les actifs alors que nous savons que le niveau de vie moyen des nouveaux retraités - j'insiste bien sur ce terme de nouveaux retraités - est supérieur à celui des actifs ?

On peut aussi envisager de modérer l'évolution des charges des retraites. Le rapport de la commission de la protection sociale du X^e Plan que vous avez évoqué contient, en ce domaine, plusieurs pistes de réflexion. Selon moi, il est essentiel de préserver les droits des personnes qui sont déjà en retraite. En effet, je n'oublie pas que, si la situation moyenne des retraités s'est améliorée, il reste des pensions d'un niveau trop modeste, et je pense notamment aux pensions de réversion.

Il est vrai, par ailleurs, que notre système actuel - et j'appelle votre attention, mesdames, messieurs les députés, sur ce point - n'est pas particulièrement équitable, puisque l'on acquiert des droits après trente-sept annuités et demie de travail. Cela défavorise les carrières longues, donc ceux qui ont commencé à travailler très jeunes, souvent d'ailleurs dans les emplois les plus difficiles.

Dans le cadre de la réflexion que je conduis actuellement en liaison avec les partenaires sociaux, une des pistes de travail prévoit de prendre davantage en considération la durée d'assurance, ce qui pourrait permettre des départs à la retraite après quarante années d'activité. Ainsi 48 000 personnes, soit 8 p. 100 du flux annuel de départ à la retraite, pourraient se voir offrir la possibilité de partir en retraite avant soixante ans, en ayant quarante ans d'assurance. Ainsi que l'a souligné hier soir M. Pierre Bérégovoy sur une chaîne de télévision, ce serait une mesure de justice sociale et d'équité dont le coût resterait toutefois à déterminer. Elle ne pourrait cependant pas être exclusive des dispositions qui seront à prendre pour assurer à long terme la pérennité d'un système de retraite qui a considérablement amélioré la situation de nos retraités au cours des dernières années. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe de l'Union du centre.

MINES DE POTASSE D'ALSACE

M. le président. La parole est à M. Jean-Jacques Weber.

M. Jean-Jacques Weber. En raison de la gravité de la situation à laquelle elle se réfère, ma question, monsieur le président, s'adressait à M. le Premier ministre. En son absence, je l'adresse à M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.

Monsieur le ministre, depuis trois semaines, les mineurs des mines de potasse d'Alsace sont en grève et, actuellement, mille d'entre eux sont à Paris - peut-être devant ce palais - pour dire leur colère et leur inquiétude.

Colère devant le retard mis par le Gouvernement à autoriser la direction des Mines de potasse d'Alsace à négocier.

Colère devant la tromperie dont ils sont les victimes.

Depuis 1981, en effet, vous avez tout promis aux mineurs et vous ne leur avez rien donné. Tantôt, vous vous êtes réfugiés derrière la crise du marché mondial de la potasse, alors même que vous permettez l'importation sauvage de potasses étrangères par des entreprises nationales françaises comme Orkhem. Tantôt, vous vous êtes cachés derrière la nécessité d'investir pour conforter la société et également l'entreprise minière et chimique, alors que chaque centime investi l'a été non par l'Etat mais exclusivement par l'entreprise et l'entreprise minière et chimique, lesquelles se sont ainsi lourdement endettées, ce qui limite à présent leurs possibilités pour répondre aux demandes des mineurs.

Vous leur aviez tout promis. C'était en période électorale, certes, mais assumez à présent ! Prenez vos responsabilités, monsieur le ministre, et payez les mineurs ! Car ce mouvement revendicatif salarial cache aussi une profonde inquiétude de ces salariés pour l'avenir.

La restructuration de la chimie, le rapport de M. Le Floch-Prigent - que l'on cache et qui voudrait, dit-on, séparer l'E.M.C. de sa filière chimique -, l'absence d'une politique de substitution enfin rendent pour ces hommes et ces femmes dont beaucoup sont embauchés depuis quatre ou cinq ans seulement l'avenir de plus en plus incertain, et en tout cas très angoissant.

Ces mineurs veulent des garanties pour une fin normale et convenable de l'exploitation de la potasse en Alsace, déjà fixée à l'an 2004. Ils sont à Paris, à notre porte et à la vôtre. Les avez-vous reçus ? Les avez-vous entendus ? Ils réclament que le bassin potassique reçoive enfin de nouvelles usines, de nouvelles industries capables, bien avant l'inéluctable épuisement du gisement, de prendre le relais de leur entreprise qui, je le rappelle, a beaucoup donné à la nation.

Avez-vous donc oublié que ses revenus ont permis, depuis soixante-dix ans et plus, de créer plus de cent entreprises différentes, dont plus aucune n'a son siège ni son exploitation en Alsace ? Comprenez-vous enfin notre sentiment d'avoir été littéralement pillés ?

J'espère, monsieur le ministre, que le court moment que certains de vos collaborateurs consacrent à cet instant même aux mineurs sera autre chose qu'une simple réception alibi.

C'est l'Alsace tout entière qui, par ma voix, avec les élus U.D.C., U.D.F. et R.P.R.,...

M. Alain Bonnet. Une fédération !

M. Jean-Jacques Weber. ... réclame dès maintenant justice pour ses mineurs et pour l'économie de plus en plus sinistrée du bassin potassique alsacien. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.

M. Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Monsieur le député, en réduisant les douloureux événements que nous vivons et que vivent les mineurs à leur simple expression, nous nous trouvons en présence d'une revendication salariale qui porte sur une demande d'augmentation de 1 200 francs par mois. La moyenne des salaires ouvriers dans les mines étant actuellement de 11 000 francs brut, en y incluant les avantages en nature, il s'agit donc d'une revendication de l'ordre de 10 p. 100.

Il ne m'appartient pas de régler ce conflit. Je n'interviens pas directement dans la vie des entreprises, y compris pour des événements importants. C'est à la direction des mines, qui a été mandatée pour cela, qu'il revient de négocier, et si possible de traiter la totalité du problème, mais en tenant compte de toutes ses composantes. Une composante importante est le déficit de la société, qui persiste depuis trois ans et limite bien entendu largement les possibilités d'augmentation de salaires, surtout lorsque les demandes atteignent cette ampleur.

Je suis naturellement attentif à ce conflit. Vous avez bien voulu rappeler qu'en ce moment même une délégation des syndicats est reçue à mon cabinet, mais je ne suis pas certain que les revendications présentées par les syndicats soient susceptibles d'être satisfaites en l'état. Nous ne pouvons pas compromettre, de manière très grave, l'avenir des mines de potasse.

En dépit de la description catastrophique que vous avez faite de la situation dans les mines, je tiens à souligner que les relations sociales y ont été jusqu'à maintenant très convenablement harmonieuses. En novembre 1988, c'est-à-dire il y a six mois, tous les partenaires sociaux sans exception ont conclu un accord salarial garantissant le pouvoir d'achat pour l'année 1988. Il y a deux mois à peine, le 20 avril dernier, tous les syndicats, à l'exception, il est vrai de la C.G.T., ont conclu un autre accord...

M. André Lajoinie. C'était un mauvais accord !

M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. ... renouvelant le précédent et garantissant le pouvoir d'achat pour l'année 1989. Il est encore valide.

Par conséquent, le conflit social qui vient d'éclater est en contradiction avec ce que la plupart des partenaires sociaux avaient accepté il y a trois mois ; permettez-moi de souligner cette anomalie.

J'ai dit que le climat social n'était pas mauvais. J'en veux pour preuve les efforts de productivité qui ont été accomplis par les mineurs ou par la société tout entière. Ils sont extrêmement méritoires puisque la productivité a augmenté, au cours des deux dernières années, de 8 p. 100 par an. Malheureusement, comme le prix de la potasse a diminué sur le marché mondial - le Gouvernement n'y peut rien - dans les mêmes proportions, l'écart entre le prix de revient et le prix de vente est malheureusement resté constant.

Où en sommes-nous ? Vous avez affirmé que nous aurions caché le rapport Le Floch-Prigent à la souveraineté nationale. Il s'agit d'un rapport d'experts, rédigé à ma demande, très volumineux ; je suis en train de l'étudier. Je n'y ai rien trouvé concernant une diminution de la durée d'exploitation des mines de potasse. Leurs réserves, d'après les calculs des experts géologues, doivent durer jusqu'aux alentours de l'an 2000 et même un peu au-delà, et rien, absolument rien, ne permet de mettre en cause ce plan. L'ouverture prochaine d'un nouveau puits à Ungersheim est tout de même la preuve que nous ne nous désintéressons pas de l'exploitation de la potasse en Alsace.

Par ailleurs, je salue tous les efforts qui ont été faits par l'entreprise pour se constituer, au-delà même du gisement alsacien, une force de frappe commerciale dans le domaine de la potasse.

J'espère que ce conflit salarial difficile sera réglé dans un climat de conciliation ; si, du moins, les partenaires consentent à ramener leurs revendications à un niveau raisonnable.

Je constate que l'exploitation vit, travaille et remplit convenablement la mission qui lui a été confiée. Si son avenir est limité dans le temps, il ne nous cause pas pour l'instant d'inquiétude particulière. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous en arrivons à une question du groupe communiste.

RENDICATIIONS SOCIALES

M. le président. La parole est à M. Jacques Rimbault.

M. Jacques Rimbault. Ma question s'adressait à M. le Premier ministre.

Salaires et pouvoir d'achat, conditions de travail et libertés syndicales, conventions collectives et statuts, droits sociaux et protection sociale sont malmenés de tous côtés, notamment à travers la remise en cause de la retraite à soixante ans, par une politique qui privilégie l'argent pour le profit de quelques-uns contre la satisfaction des besoins et des revendications des travailleurs, des retraités et des familles.

Cette politique a un nom : c'est l'austérité. Elle privilégie le capital au détriment du travail.

Au moment où est célébré le bicentenaire de la Révolution française, il n'est pas tolérable que près de trois millions de citoyens soient privés du droit au travail et que huit millions d'entre eux soient contraints de survivre avec moins de cinquante francs par jour tandis que les profits capitalistes s'accumulent par dizaines de milliards.

Les travailleurs du privé et du public se mobilisent, qu'il s'agisse des mineurs de potasse, que vous traitez par le mépris (« Oh ! » sur divers bancs du groupe socialiste), des publicitaires parisiennes, des agents des P.T.T., des impôts, de la météo, des ouvriers des arsenaux et de bien d'autres.

En effet, la justice et la démocratie exigent un S.M.I.C. à 6 500 francs par mois et la revalorisation des traitements de la fonction publique. Cette exigence de justice sociale élémentaire n'a pas de place dans l'Europe prétendument sociale. D'ailleurs, le patronat n'entend-il pas supprimer le salaire minimum ?

Est-ce pour répondre à ce souhait que le conseil des ministres a décidé ce matin de maintenir au même niveau le pouvoir d'achat du S.M.I.C., alors que celui-ci a officiellement baissé de 0,6 p. 100 en 1988 ?

Les cinq centimes supplémentaires de l'heure - ce coup de pouce que vous octroyez généreusement - ne peuvent répondre aux légitimes revendications des travailleurs. Or, je le répète, salaires et emploi ne s'opposent pas, bien au contraire. La progression du pouvoir d'achat des salaires ne peut que servir le développement économique et l'emploi.

Qu'attend le Gouvernement pour répondre aux besoins de millions de personnes qui aspirent seulement à avoir un travail stable et correctement rémunéré, leur permettant de vivre un peu mieux ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et des réformes administratives.

M. Hervé de Charette. C'est le seul membre du Gouvernement encore présent !

M. Michel Durafour, ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et des réformes administratives. J'entendais répondre, monsieur le député, à la partie de votre intervention relative à la fonction publique. Mais, membre du Gouvernement et solidaire de celui-ci, je ne puis laisser sans réponse certains de vos propos, et notamment celui selon lequel le Gouvernement traiterait des travailleurs par le mépris. Cela est inadmissible et je suis convaincu que vous ne pouvez pas le penser. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Personne, en effet, sur les bancs de cette assemblée, ne peut penser que qui que ce soit, ici où là, traite les travailleurs par le mépris.

M. Hervé de Charette. Très juste !

M. le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et des réformes administratives. Le Gouvernement a le souci naturel et juste que les travailleurs qui bâtissent chaque jour la France soient traités avec toute la considération qu'ils méritent.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, s'est expliqué longuement, hier, sur une chaîne de télévision, à propos du S.M.I.C. Vous avez affirmé que le pouvoir d'achat du S.M.I.C. avait diminué. Je ne peux pas non plus le tolérer. Vous savez parfaitement que le S.M.I.C. augmentera de 4 p. 100 environ, c'est-à-dire d'un pourcentage supérieur à la dérive des prix. Peut-être est-ce inférieur à ce que nous souhaiterions tous, mais il y a des impératifs économiques que nous devons respecter.

Concernant la fonction publique, le 17 novembre dernier a été signé, de bonne foi, un accord qui poursuivra son chemin jusqu'à son terme. A ce moment-là, une rencontre sera organisée afin de dresser un bilan. De bonne foi, là encore, nous débattons de la situation avec les organisations signataires.

Enfin, j'ai cru comprendre que vous pensiez que le Gouvernement n'était pas suffisamment soucieux du statut de la fonction publique. Je voudrais vous rassurer sur ce point. Nous sommes très attachés au statut de la fonction publique. Nous estimons que les fonctionnaires méritent la considération de la nation. Nous nous efforçons chaque jour, notamment grâce à la négociation à laquelle j'ai participé ces derniers jours, et dont j'espère qu'elle sera sanctionnée prochainement par une signature, de développer la formation continue et d'agir dans d'autres domaines, afin que les fonctionnaires s'épanouissent, pour eux-mêmes mais aussi pour la fonction qu'ils remplissent et qui consiste à être au service de l'ensemble de la nation.

Je crois que ce message passera et je vous demande, monsieur le député, de reconnaître que le Gouvernement dans la limite du possible fait le maximum. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

4

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES

M. le président. L'ordre du jour appelle le dépôt du rapport de la Cour des comptes.

Messieurs les huissiers, introduisez M. le Premier président de la Cour des comptes, qui connaît bien cette enceinte. *(Sourires.)*

(M. André Chandernagor, Premier président de la Cour des comptes, est introduit avec le cérémonial d'usage.)

M. le président. Monsieur Chandernagor, je suis heureux de vous accueillir dans cette maison qui fut naguère la vôtre. *(Applaudissements.)* Nous nous doutons un peu de ce que vous allez nous dire, mais nous vous écouterons avec beaucoup de plaisir.

M. André Chandernagor, Premier président de la Cour des comptes. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, en exécution des dispositions de l'article 11 de la loi du 22 juin 1967, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Assemblée nationale, après l'avoir remis à M. le Président de la République, le rapport établi par la Cour des comptes au titre de l'année 1989. *(Applaudissements.)*

Je n'ai jamais fait de discours aussi bref ! *(Sourires.)*

M. le président. Comme quoi on peut dire des choses fortes en peu de mots, le reste étant dans ce rapport qui fait toujours beaucoup parler de lui et dont j'espère qu'il sera suivi d'effet, car là est évidemment l'essentiel. *(Sourires.)*

Monsieur le Premier président, si le président de la commission des finances avait été là, il vous aurait certainement remercié, mais je le fais volontiers à sa place.

L'Assemblée donne acte du dépôt du rapport de la Cour des comptes et vous remercie chaleureusement, monsieur le Premier président. *(Applaudissements.)*

Messieurs les huissiers, reconduisez M. le Premier président de la Cour des comptes.

(M. le Premier président de la Cour des comptes est reconduit avec le cérémonial d'usage.)

5

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR PRIORITAIRE

M. le président. J'ai reçu de M. le ministre chargé des relations avec le Parlement une lettre m'informant que le Gouvernement retirait de l'ordre du jour de cet après-midi la troisième lecture de la proposition de loi sur les délégations aux communautés européennes et l'examen des six projets de loi autorisant la ratification de conventions internationales.

La discussion de ces textes aura lieu demain après les questions à Mme Edith Cresson, ministre des affaires européennes.

€

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Discussion, en nouvelle lecture, du projet de loi n° 807 relatif aux conditions de séjour et d'entrée des étrangers en France (rapport n° 826).

La séance est levée.

(La séance est levée à seize heures cinquante-cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

CLAUDE MERCIER

Paris. - Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix.
